

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19160 - 74ÈME ANNÉE

Lettre ouverte du Parti Communiste Réunionnais à Muriel Pénicaud, ministre du Travail

Le PCR a publié hier une lettre ouverte à destination de Muriel Pénicaud. La ministre du Travail entame ce jeudi une visite de deux jours à La Réunion.



Madame la ministre, votre visite intervient trois semaines après celle de votre collègue du gouvernement en charge des Outre-mer, Annick Girardin. L'annonce d'importantes manifestations au lendemain de votre départ soulignent l'inquiétude de la population face à l'évolution de la situation. Lors d'une rencontre d'une délégation du PCR avec un membre du cabinet d'Annick Girardin, nous avons transmis à la ministre une note, en voici le contenu qui est selon nous toujours d'actualité :

«Le Parti Communiste Réunionnais aura 60 ans l'année prochaine. Durant la période écoulée, nous avons été un important contribu-

teur aux réflexions sur l'avenir de La Réunion. Par exemple, en insistant sur le contexte global, nous avons alerté sur le changement climatique dès 1996 ; la loi faisant du réchauffement climatique et ses effets une cause nationale relève d'une initiative de Paul Vergès, fondateur du PCR. Notre dernière contribution concerne les Assises. Un an après, notre analyse sur le fond n'a pas changé : c'est l'im-

passé. Tous les voyants sont au rouge et la tendance n'est pas au fléchissement. Il est toujours possible d'apporter quelques améliorations ici et là. Mais, selon nous, la solution doit être globale pour un traitement à long terme, durable et sécurisé pour plusieurs généra-

tions.

Le Traité sur le Climat nous offre une opportunité car il s'agit de tout mettre à plat. Saisissons-là. Car, nous devons déposer nos "instruments de ratification" du Traité d'ici 2020. Il ne reste qu'une année. La situation de La Réunion, située en zone intertropicale, est spécifique à notre territoire qui, de surcroît, doit accueillir un million d'habitants vers 2030, soit une augmentation de 20 % de la population actuelle. Tout cela dans le contexte global de guerre commerciale sans précédent lancée par le Président des États-Unis, du Brexit et de l'émergence des pays de notre zone géographique.

Il appartient aux Réunionnais et

Réunionnaises de débattre des conditions de sortie de cette crise qui dure et s'aggrave, dont souffre particulièrement 43 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté ainsi que 29 % de chômeurs. Aux Réunionnais et Réunionnaises d'élaborer un plan qui n'occulte aucun aspect. Aux Réunionnais et Réunionnaises de définir les conditions tant matérielles que réglementaires pour réaliser ce plan. Aux Réunionnaises et Réunionnais d'assumer leur responsabilité. Ce serait irresponsable de leur part de tout envoyer sur le gouvernement en attendant que ce dernier décide à leur place.

La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) prévue par la loi N.O.T. Re est un cadre adéquat pour organiser les débats que nous préconisons, à condition

qu'elle soit ouverte aux forces vives de la société, syndicats, acteurs associatifs et culturels... N'ayons pas peur de débattre. Rejetons les préjugés. Soyons des Réunionnais et Réunionnaises responsables.

Les conclusions de cette CTAP élargie seront remises au gouvernement afin d'étudier conjointement les conditions de leur faisabilité et de leur mise en œuvre. La synthèse fera l'objet d'une application sur une génération ou deux.

Pour le Parti Communiste Réunionnais, le gouvernement doit entendre le besoin de responsabilité que réclament de plus en plus de Réunionnais et Réunionnaises, face à la dégradation de la situation économique, sociale et environnementale.»

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la ministre, l'expression de notre haute considération.

Fait au Port,
ce mercredi 14 novembre 2018

**Le Porte-parole du PCR,
Yvan Dejean**

Saint-Pierre

Visite de Muriel Pénicaud : manifestation du Kolektif 9 Oktob

Dans un communiqué, le Kolektif du 9 Oktob annonce une manifestation demain à Saint-Pierre à l'occasion de la venue de Muriel Pénicaud, ministre du Travail.

« Le Kolektif du 9 Oktob réuni en séance extraordinaire à Saint-Pierre a pris la décision d'organiser un rassemblement le vendredi 16 Novembre 2018 au rond-point de la balance casernes à St Pierre à partir de 10 heures.

Cela dans le cadre de la visite de Mme La Ministre du travail au centre de formation CFA de Saint-Pierre. Notre rassemblement c'est pour dénoncer la politique de casse sociale du gouvernement Macron, qui plonge un peu plus les familles reunionnaises dans le chômage, la précarité, la misère.

60 %de nos jeunes sont au chômage, nous devons tous et toutes agir pour exiger une autre politique avec une meilleure réparti-

tion de richesse qui relancerai la croissance, un meilleur pouvoir d'achat qui serait créatrice d'emplois. Les mesurette ça suffit ! Aret bouch nout zie, n'a un jour i appel domain.

Tous les salariés, chômeurs, retraités, étudiants, étudiantes.....allon met ensemb.

Max Banon
Porte parole du Kolektif 9 Oktob».

In kozman pou la rout

« Balyé nèv i komans dann salon épi li fini dann toilète »

Kan ou néna kékshoz nèv, lé normal ou i pran prékosyon avèk. Ou i bate pa li par si par la, ou i kongn pa, ou lé an respé avèk li. Mé li fini par izé, par viéyi é firamézir ou i mète moins lo soin avèk li : ou i ézite pa bate ali par si par la, ou i pran pi tro lo soin sanm li, kisoï in n'afèr shèr kisoï in n'afèr bon marshé. Pou komansé ou néna lo méyèr plas pou li, é lo méyèr izaz, mé pou finir i mète ali ninport ékèl landroi é i fé ninport kosa avèk li. La vi lé konmsa é pa otroman. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Edito

Manifestations du 17 novembre : l'importance d'être vigilant

Lors des régionales de 2010, Gilbert Annette a fait le choix de faire perdre l'Alliance, majorité sortante. Le maintien de la liste socialiste au second tour a permis à celle conduite par Didier Robert d'obtenir une majorité relative, suffisante pour obtenir la majorité des sièges à la Région Réunion. Une des conséquences a été une transformation fondamentale de la politique régionale. Jadis tournée vers l'investissement, la collectivité a subi une inquiétante dérive de ses dépenses de fonctionnement. Cela a été dû notamment à des mesures clientélistes financées par tous les Réunionnais : ceux qui ne voyagent pas contribuent à payer des bons de réduction pour les billets d'avion, ceux qui n'ont pas d'enfants scolarisés au lycée paient pour financer des bons d'achat de 500 euros pour les ordinateurs des lycéens, ceux qui n'ont pas de travail paient pour subventionner des associations embauchant des « emplois verts ».

Ces « emplois verts » sont des contrats aidés destinés à œuvrer dans l'environnement. Mais depuis 2010, ils ont à plusieurs reprises été utilisés pour faire masse dans des opérations politiciennes du président de Région. Des confrères avaient d'ailleurs relevé une méthode pour s'assurer que ces travailleurs étaient bien présents à ces manifestations. Voilà qui rappelait les pratiques dénoncées dans le film « Sucre amer » réalisé au cours de la campagne électorale... de Michel Debré en 1963.

Samedi 17 novembre, un mouvement est annoncé. En France, il fait suite à la hausse des prix des carburants. A La Réunion, il trouve son origine dans la vie chère, et c'est l'augmentation des taxes sur les carburants décidée par la Région Réunion qui a été la goutte d'eau qui fait déborder le vase. En réponse à ce frémissement, un « collectif » tente de dévier la protestation vers la préfecture. Sa composition interpelle, il comprend notamment des représentants d'associations embauchant des « emplois verts ». Rappelons qu'à La Réunion, l'État n'est en rien responsable de la fixation des taxes sur les carburants. C'est une prérogative exclusive de la Région Réunion comme l'a rappelé Cyrille Melchior, président du Département. Sa collectivité reçoit une partie du produit de cette taxe, mais si la Région décidait de diminuer le taux, et donc la recette, le Département n'aurait pas son mot à dire.

Ceci souligne donc l'importance d'être vigilant.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

La CGPER sonne l'alerte

La révolte gronde chez les planteurs

La campagne sucrière 2018 s'annonce comme la plus désastreuse depuis au moins 40 ans. La campagne 2019 est déjà mal engagée en raison du refus de l'État de tenir son engagement de solidarité vis-à-vis d'une profession sinistrée.

En effet, le passage successif de trois tempêtes tropicales dont la dernière, Fakir, comprenait des conditions cycloniques explique une chute dramatique des rendements. Conjuguée à une baisse des cours du sucre qui prive les planteurs de l'intéressement sur la vente de ce produit par Tereos, la baisse des tonnages a placé les exploitations cannières dans de grandes difficultés financières. Les planteurs manquent donc déjà de trésorerie pour assurer la préparation de la campagne 2019.

Le dernier espoir pour sauver l'essentiel réside dans l'utilisation d'un reliquat d'aide attribué à l'interprofession. Comme elle est calculée sur la base d'un tonnage de 2 millions de canne, et comme la récolte 2018 sera sans doute inférieure à 1,5 million, une demande a été formulée auprès de l'État pour affecter ce reliquat à la reconstitution de la trésorerie des exploitations cannières. Ceci représente une aide de 120 euros par hectare. A cela s'ajoute une subvention directe équivalente du Département, à condition que l'aide de l'État soit versée. Autrement dit, les planteurs reposent tous leurs espoirs sur ce soutien de 240 euros par hectare. Un espoir d'autant plus réaliste qu'il s'appuie sur un engagement de principe pris par Annick Girardin, ministre des Outre-mer, lors de sa récente visite à La Réunion.

Engagement de l'État non tenu

Jusqu'à hier, les représentants de la filière et l'État ont tenu une dizaine de réunions. L'évolution favorable des discussions a amené des planteurs à anticiper sur le versement de l'aide. Cette évolution avait été actée lors d'une réunion du CPCS le 29 octobre dernier par une validation des trois syndicats représentés : CGPER, FDSEA et Jeunes Agriculteurs.

Une anticipation nécessaire compte tenu des contraintes techniques liées à la préparation de la campagne 2019. Bernard Maratcha, vice-président de la CGPER précise que si un mois après la coupe le sol n'est pas fertilisé par de l'engrais, alors il faut s'attendre à une perte de tonnage de 10 à 15 % pour la récolte suivante.

Des planteurs ont donc acheté de l'engrais à crédit en laissant aux fournisseurs des chèques à encaisser au moment du versement de l'aide de 240 euros par hectare sur le compte en banque de l'exploitation. C'est un engagement conséquent, car une tonne d'engrais coûte 400 euros, et qu'elle sert à fertiliser un hectare.

Or hier, les planteurs ont appris une très mauvaise nouvelle. Ils ont pris connaissance d'un courrier du ministère de l'Ecologie interdisant l'utilisation du reliquat de l'aide à la production pour acheter de l'engrais chimique. Or, l'engrais bio coûte 50 % plus cher, soit au bas mot 600 euros la tonne.

Si l'État bloque le versement de cette aide, alors celle du Département ne pourra être versée car elle est conditionnée à la concrétisation de l'engagement de l'État.

Les planteurs sont tout à fait disposés à utiliser de l'engrais bio, mais à condition que des mesures compensatoires soient prises en leur faveur pour que cet achat puisse être financé par leur trésorerie, ce qui est impossible actuellement.

Faire revenir le gouvernement sur sa décision

Les comptes en banque des exploitations présentent en effet un solde négatif, ce qui bloque toute nouvelle avance de trésorerie de la part des établissements bancaires. Les pertes en tonnage sont tellement importantes que nombreux sont les planteurs à ne pouvoir honorer les factures des fournisseurs. C'est donc le spectre de la ruine qui se dessine pour ceux qui ont déjà acheté de l'engrais, tandis que ceux qui doivent le faire de toute urgence risquent d'ores et déjà de subir une nouvelle perte de revenu l'année prochaine.

«C'est grave de voir un gouvernement agir de la sorte», souligne Bernard Maratcha. La CGPER compte bien agir afin de créer le rapport de force nécessaire afin que le gouvernement revienne sur sa décision. La situation doit en effet être débloquée de toute urgence afin que les planteurs puissent sereinement préparer la campagne sucrière 2019. Une revendication d'autant plus légitime que la nécessité impose de compenser les pertes causées par une récolte 2018 désastreuse en raison des conditions climatiques.

M.M.

Traité du vide (Alain Nadaud)

« Prends ton Pythagore ! », bougonnait mon père, sur le canapé à lire son "Monde" quand je buttais sur mes exercices de maths.

C'était une époque où je m'amusais à développer avec ses décimales, de sorte à en dresser une tour qui s'élevait en colimaçon jusqu'à la Voie lactée...

Dans le Timée, Platon écrit : « Au tout début, il y avait des Idées et des Nombres ». Je me le répétais à l'envi, fasciné par cette monstruosité : l'infini multiplié par zéro égale zéro - ce que je récoltais souvent en dictée. Ce serait chouette si nous pouvions multiplier ainsi par zéro des pans entiers

de notre histoire... Napoléon multiplié par zéro, ça ferait quoi ? Peut-être, Michel Houellebecq. Et l'institution judiciaire ? (Bon, c'est vrai, elle le fait très bien elle-même...)

Alain Nadaud tresse l'histoire d'un tabou mathématique : celui du zéro que les hommes découvrirent en Inde (cela ne pouvait qu'être là) 3 mille 8 cents ans après l'invention de l'écriture, longtemps après le Bouddha...

Les Pythagoriciens pourchassés pour impiété par les milices chrétiennes trouvaient refuge dans la nécropole pillée d'Alexandrie dans le but de célébrer secrètement leur culte, celui des Nombres. Rien n'est extérieur au nombre, disaient-ils. La ferveur les menait dans le dédale platonicien de l'esprit apuré.

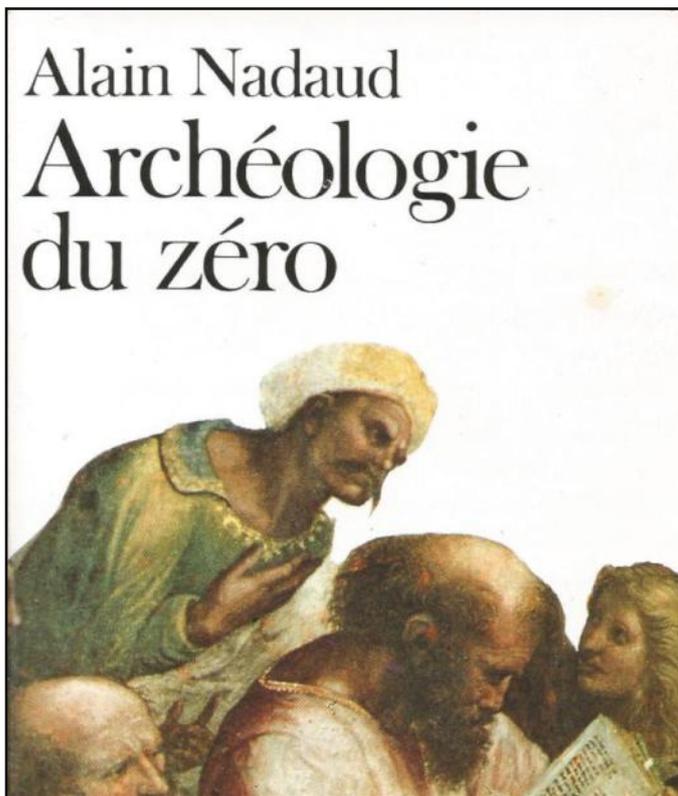
Au cadastre divin, à l'horloge du ciel, des chiffres. Ô Grand calculateur du Temps, Multiplicateur de l'Infini ! Dieu a 3 côtés égaux, Il est un triangle parfait suspendu au-dessus du Trône, Il a pour nom 'Celui dont la circonférence est partout, et le centre nulle part'.

Dans la nuit humide et résonnante des caveaux énucléés, ils énuméraient des chiffres tandis que les factionnaires du Christ patrouillaient au-dessus d'eux au flambeau.

Le zéro est une forme inutilisable du temps...

Le passage de Zéro à l'Un est aussi mystérieux que la création de l'univers... Il ne saurait être un simple hiéroglyphe de plus sur un morceau de papyrus.

Toute son existence, le Maître de Samos l'avait em-



Archéologie du zéro par Alain Nadaud, en Folio.

ployée à fuir l'Apeiron, l'Indéterminé, le zéro. Dans les cercles d'écume que laissait son étrave, Pythagore voyait des zéros, sans jamais l'admettre. « Dieu ne peut être que mesure », répétait-il, « Les choses ne sont que l'apparence des Nombres ». Il soutenait que les mathématiques représentait le savoir absolu qui devait se substituer à la raison. La théorie de l'harmonie des nombres réglait le ciel et les constellations à la façon d'une grande horloge, en une sorte de ballet ininterrompu, prévu depuis l'éternité.

« I understand a fury in your words

But not your words", disait Othello.

-Qu'il parle maintenant, ce zéro,

Ou se taise à jamais..., répondait Chronos.

Et il est impossible que la conscience vînt du néant, impossible.

Le paradoxe du zéro fait que s'il n'existe pas, (et selon sa propre définition, il ne peut exister), sa non-existence fait précisément zéro - c'est donc qu'il est... Comment une chose dans le même temps peut-elle être et n'être pas ? Le zéro est le nombre monstre.

Le Un est la porte ouverte sur l'infini,

Le Zéro la referme sur le néant.

Il est l'impensable, ou tout au moins applicable uniquement aux objets extérieurs à toute vie, c'est-à-dire en dehors de ce monde.

Figuré par un trou sans fond, le zéro est le puits historique où Alain Nadaud puise l'amertume du crime, qui est toute vie ôtée.

De même que le rationnel est la condition de l'intelligible, le zéro proclame son irrationalité à la face des hommes et de Dieu.

À travers le récit de la secte des Adorateurs du zéro, Alain Nadaud déroule une histoire ironique des croyances, de toutes les croyances, et de la ferveur assassine qui trop souvent l'accompagne, celle précisément qui aspire à l'infini, et confine au zéro.

Jean-Baptiste Kiya

Notre histoire

Albert Ramassamy, un pionnier de la gauche à La Réunion ?

Après le décès d'Albert Ramassamy survenu à Saint-Denis le 4 novembre dernier à l'âge de 95 ans, des responsables politiques du pays lui ont rendu hommage en le présentant comme « un pionnier de la gauche à La Réunion ». Soucieux pour ma part de mettre à la disposition des chercheurs de demain des informations relatives au parcours scolaire, professionnel et militant d'Albert — je l'ai toujours appelé par son prénom —, j'estime nécessaire d'exposer ici un certain nombre de faits dont j'ai été témoin.

À l'école centrale de Saint-Denis, où nous étions scolarisés à la même époque (fin des années 1930 et début des années 1940), Albert se faisait remarquer par sa facilité d'élocution, son étonnante capacité de travail et sa prodigieuse mémoire. Ce qui lui a permis d'obtenir la même année le brevet élémentaire et l'admission au concours d'entrée à l'École Normale, en réussissant des épreuves ô combien difficiles.

Au cours des longues vacances scolaires de janvier-février que nous passions tous les deux chez les parents au Champ-Borne, nous avons appris à mieux nous connaître au cours de rencontres presque quotidiennes. C'est donc tout naturellement que j'ai été amené à être très attentif aux divers engagements d'Albert, après son entrée dans la vie active.

Au Port, où il obtient son premier poste d'instituteur, Albert adhère à la Fédération Réunionnaise du Parti Communiste Français, née le 30 novembre 1947. Il est membre de la cellule Guy Moquet, dès que cette structure est créée. Il en est même l'animateur.

Proche des communistes

Mais après presque 2 ans passés au Port, Albert est muté en d'autres points du pays. En raison du très mauvais état du réseau routier et de l'impossibilité à cette époque d'obtenir une ligne téléphonique, nous ne pouvions nous rencontrer qu'à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du Syndicat National des Instituteurs (SNI). Des rencontres forcément brèves, qui m'ont tout de même permis d'apprendre que l'ex-animateur de la cellule communiste du Port était devenu membre de la SFIO, une formation politique née à La

Réunion au milieu des années 1930 et dont les membres les plus éminents avaient rejoint le PCF à la fin de la seconde Guerre mondiale, conduisant ainsi les socialistes réunionnais à disparaître de la scène politique pendant plus de 20 ans.

Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les résultats des sénatoriales du 19 juin 1955 et des législatives du 2 janvier 1956, où les socialistes J. Dijoux et F. Millot, tous deux hauts fonctionnaires respectivement de l'Éducation nationale et de la Police nationale, ne recueillent que 10 voix des quelque 500 votants. Même constat pour les législatives, où la liste socialiste Millot-Labaume-Fort n'obtient que 2.105 voix contre 36.396 voix à la liste PCF Paul Vergès – Raymond Mondon - Isnelle Amelin, qui décroche 2 sièges de députés.

Il me faut préciser que pour Albert, départ du PCF ne signifie pas rupture. Et cela jusqu'en 1958. J'en veux pour preuve que le 29 juillet 1957 à l'assemblée générale du SNI, qui se tient à Saint-Joseph (commune dirigée par le député Raphaël Babet, de la droite modérée), Albert Ramassamy, en sa qualité de secrétaire général du SNI, invite les députés communistes Paul Vergès et Raymond Mondon à assister à la totalité des travaux de l'assemblée.

Après l'énorme scandale électoral qui eut lieu le 17 novembre 1957 — date de l'élection législative partielle destinée à pourvoir au remplacement de R. Babet, décédé —, le secrétaire général du SNI, Albert Ramassamy, fait adopter le 5 décembre 1957 par son syndicat une motion dont voici un bref extrait : « La section du SNI de La Réunion, indignée par les actes de violence qui ont ensanglanté les dernières élections (...), regrette ce retour à la politique des notables, laquelle a rendu hideux le régime colonial ». Une motion où il partage les positions communistes.

Une abstention sévèrement sanctionnée

Mais après l'entrée à Matignon de Michel Debré le 8 janvier 1959, le « pionnier de la gauche » à La Réunion déclare une véritable guerre aux communistes, qu'il traite de « séparatistes », en faisant croire que ces derniers sont « aux ordres de Moscou ».

Au SNI, où le groupe auquel il appartient dispose d'une confortable majorité, il a des mots très durs envers les minoritaires qui, selon lui, sont de dangereux « indépendantistes ».

La direction socialisante du SNI en France, elle même, n'est pas épargnée : des appels pressants de Paris à une époque où la République est en danger, ne sont plus relayés à La Réunion par les responsables de la section réunionnaise du syndicat. Deux exemples suffiront pour étayer mon affirmation.

Le 31 décembre 1959, le Premier ministre Michel Debré fait voter — presque sans débat par l'Assemblée nationale — des lois connues sous le nom de lois anti-laïques. Aussitôt, les organisations laïques de France, dont le SNI, lancent un appel à la mobilisation de tous ceux qui estiment que le vote de ces lois est une violation de la Constitution de 1958 et que « l'argent de tous ne doit aller qu'à l'école ouverte à tous ». À La Réunion, les dirigeants de la section du SNI restent sourds à cet appel, qui trouve toutefois un large écho auprès d'autres organisations laïques, qui font circuler dans toute l'île des cahiers de signatures de pétitions expliquant que « l'école laïque n'est ni l'école sans Dieu, ni l'école du Diable » et qu'elle est tout simplement l'école de la République.

En France et dans les DOM, la campagne de signatures des pétitions connaît un gros succès : plus de 9 millions de signatures en 5 mois. À La Réunion, l'attitude du groupe majoritaire est sévèrement sanctionnée : à l'assemblée générale du 28 juillet 1960 au Port, Ramassamy ne recueille au nouveau Conseil syndical que 5 sièges sur les 21 à pourvoir. La composition du Conseil syndical, dont le leader est Raymond Mondon (ex député communiste) depuis juillet 1960, ne change pas après l'assemblée générale du 10 juillet 1961.

Le temps des dissidences : d'abord au S.N.I....

Autre exemple de refus du groupe Ramassamy de calquer son comportement sur celui de la direction nationale du SNI : il s'agit du refus honteux d'apporter le moindre soutien aux victimes de l'or-

donnance du 15 octobre 1960. Le 21 août 1961, 8 fonctionnaires majoritairement communistes sont avisés par la Préfecture de La Réunion qu'ils sont frappés par cette ordonnance, plus connue sous le nom d'ordonnance Debré, et en conséquence, ils devront être à Gillot le 5 septembre pour prendre le vol d'Air France à destination d'Orly. À Paris, le SNI condamne le recours à l'ordonnance du 15 octobre 1960, assure les victimes de ce qui n'est rien d'autre qu'une lettre de cachet de la solidarité des instituteurs de France et intervient au Ministère de l'Éducation nationale pour que les exilés de La Réunion soit tous affectés dans la région parisienne.

À La Réunion, les membres du groupe Ramassamy se sont abstenus d'assister aux grandes manifestations contre cette ordonnance organisées par le SNI (dirigé depuis le 28 juillet 1960 par Raymond Mondon) ainsi que par la CFTC, la CGT et la FOL, tant avant qu'après le départ des fonctionnaires frappés de bannissement. Les autres DOM sont eux aussi touchés par l'ordonnance Debré ; ce qui conduit le député martiniquais Aimé Césaire à dénoncer le 6 octobre 1961 devant l'Assemblée nationale « l'état de siège qui affecte dangereusement les 4 DOM, où il n'y a ni Constitution ni Droits de l'homme et du citoyen. Il n'y a plus de liberté, il n'y a que le régime du bon plaisir... ».

Un tel régime va durer près de 20 ans, au cours desquels Albert Ramassamy s'est manifesté à plusieurs reprises. Ainsi, le 9 juillet 1962, jour de l'assemblée générale du SNI, au Rio à Saint-Denis, Ramassamy, qui n'a plus de responsabilité syndicale depuis juillet 1960, crée à l'école centrale de Saint-Denis une section du SNI dissidente, dont il se proclame secrétaire général. Cette section dissidente dispose manifestement de gros moyens car elle édite un bulletin bimestriel en plus des circulaires qu'elle diffuse dans toute l'île. Objectif recherché : discréditer les « séparatistes » qui sont à la tête du SNI officiel. La section dissidente disparaîtra le 24 juillet 1964, jour d'une assemblée de réunification tenue sans Ramassamy, absent de La Réunion.

... puis à la F.O.L.

Ce dernier était toutefois présent dans l'île en 1963, année riche en événements, dont deux au moins ont été marqués par des initiatives d'Albert. Mentionnons d'abord le 5 mai 1963, date de l'élection législative dans la première circonscription de La Réunion (Saint-Denis – Sainte-Rose). À cette élection, se présentent Michel Debré et Paul Vergès. L'anti-communisme de l'ancien Premier ministre du général De Gaulle est apprécié du

directeur d'école du 8e km de La Montagne au point que celui-ci s'engage totalement dans une campagne électorale où il présente Michel Debré comme le seul véritable rempart contre le péril communiste.

Enhardi par un « succès » auquel il a contribué le 5 mai, Albert Ramassamy engage une offensive contre la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), section de la Ligue française de l'Enseignement, à l'occasion de la tenue de son assemblée générale du 3 juin 1963, au Rio à Saint-Denis. Ce jour-là il se présente aux portes du Rio, où je contrôle les entrées ; je lui fais observer très poliment qu'il ne peut pas entrer puisque ne figurant pas sur le listing de la FOL. Il se retire sans mot dire et, à la tête d'un petit groupe de femmes et d'hommes, se rend à l'école centrale toute proche et y fonde une FOL dissidente. Cette FOL dissidente n'aura qu'une existence éphémère car non reconnue par Paris. Il se plaindra plus tard d'avoir été écarté de la FOL par les communistes (voir "Le Quotidien" du 18 mars 1995).

Une soif enfin étanchée

En politique, la soif d'un mandat le prend. Il frappe aux portes de l'hôtel de ville de sa commune natale (Saint-André), berceau de la fraude électorale grossière et violente, et y dépose sa candidature aux municipales du 14 mars 1965. N'ayant pas d'adversaire, il est évidemment élu. Il faut savoir qu'au soir du 14 mars 1965, une dépêche de l'AFP nous informait qu'« à La Réunion, dès le premier tour, toutes les communes de La Réunion se sont dotées de municipalités gaullistes ».

Un mois plus tard, le 30 avril 1965, le député ex-MRP de la deuxième circonscription de La Réunion, Marcel Vauthier, déclarait à l'Assemblée nationale : « il n'y a plus de suffrage universel à La Réunion ».

Le costume de conseiller municipal ne lui suffisant pas, Albert rêve d'un mandat national ; il est candidat aux législatives du 5 mars 1967 dans la 2e circonscription. Cette fois, il doit se contenter de 5,39 % des voix. Mais il se garde bien de parler de fraude, car dans sa croisade anti-communiste il avait semble-t-il justifié la fraude en disant que « la fraude électorale est la réplique aux mensonges en politique » (voir la circulaire SNI numéro 2 du groupe Ramassamy parue en 1962).

Après une quinzaine d'années consacrées presque essentiellement à sa profession d'enseignant, qui ne lui a valu que des éloges, Albert Ramassamy rejoint assez timidement le camp de la gauche réunionnaise ; ce qui lui permet d'obtenir d'abord un mandat de conseiller régional, puis un mandat de sénateur, respectivement les 20 février et 25

juillet 1983. J'avoue avoir voté et fait voter pour lui aux élections sénatoriales de 1983 et aussi à celles de 1992, oubliant son parcours politique chaotique et en saluant ainsi son retour dans une famille politique qu'il n'aurait jamais dû quitter. Il éprouve toutefois le besoin de livrer un ultime combat contre Paul Vergès le 21 mars 2004, où il recueille 1,74 % des voix aux élections régionales.

Un bilan plutôt décevant

Par ailleurs, je lui apportais le témoignage de mon amitié en le sollicitant lors de la réalisation d'un film que m'avait confié le Conseil Général en 1995 à l'occasion de la célébration, en présence du président de la République Jacques Chirac, du 50e anniversaire de la départementalisation. Je lui laissais le libre choix du thème qu'il voulait aborder. Il me donna entière satisfaction.

À l'heure du bilan de « l'homme de tous les combats », je ne peux que regretter qu'Albert ait fait sien le langage guerrier de Debré : « on ne discute pas avec les communistes, on les combat ». Il faut savoir que la seule présence de Michel Debré au Conseil régional (ancienne formule 1973 - 1983) où siégeait Paul Vergès, suffisait à rendre tout débat absolument impossible.

Je déplore également qu'il n'ait pas condamné les scandales du BUMIDOM (Bureau des Migrations dans les DOM) et du FASO (Fonds d'Action Sanitaire Obligatoire) mis en place par Debré en 1963 et qu'il se soit abstenu de s'engager dans les dures batailles visant à obtenir l'extension à La Réunion de la législation de l'égalité des droits sociaux avec ceux de France.

En conséquence, je suis fondé à affirmer que le bilan de notre ex-sénateur, au plan politique et syndical, me semble plutôt décevant. Cela dit, que les proches d'Albert veuillent bien accepter les très sincères condoléances que je leur adresse.

Eugène Rousse

La course effrénée aux bonnes notes et les configurations neuronales qui stressent et dissocient la personnalité

Freud avait théorisé le concept d'idéal du Moi qui demeure, nous semble-t-il, pertinent. En dérive extrême, cet idéal se traduit en fantasme(s) héroïque(s) ou complexe de supériorité de l'élève dans lequel la personne se voit accomplissant maintes merveilles, et de façon plus quotidienne, vis-à-vis de l'entourage, il flatte le narcissisme de ses parents. Ces derniers, quant à eux, risquent d'en demander « toujours plus ». L'idéal du moi se présente alors comme « celui que j'aimerais être », soit une sous-structure du psychisme d'origine culturelle qui se stabilise sur des bases neurales en créant une dissociation avec le soi biologique génératrice de stress. Il va s'en dire que cette structuration aura été induite sous la pression « bienveillante » des parents qui auront valorisé la réussite scolaire assimilée (faussement) à la réussite globale de leur enfant. Généralement cette forme d'éducation génère chez les enfants un esprit de compétition qui les enferme dans une façon de penser, d'agir et d'être qui risque de modeler leur psychologie et leur physiologie, les deux faces d'une même pièce. Je me permettrai de suggérer la lecture de l'ouvrage : « Faut-il plaindre les bons élèves ? » : « Face à la pression tous azimuts, ces étudiants pas comme les autres mobilisent des mécanismes de défense pour s'adapter. Peu échappent aux troubles du sommeil et aux maux de tête. Tous traversent des périodes d'anxiété, de doute ou d'abattement. Le rythme soutenu et le contexte stressant révèlent chez certains des fragilités psychiques souvent anciennes. Les plus vulnérables paieront un lourd tribut à un idéal auquel ils se sont identifiés », 4e de couverture de Patrice Huerre et Fabienne Azire, (2003).

L'enfant a certes besoin de se projeter. Il peut spontanément s'imaginer plus tard, se chercher par lui-même les images qui le dynamisent et se forger des idéaux qui créeront chez lui un appel à motivation. Lorsque cet idéal du moi est recherché par l'enfant lui-même, sa personnalité sera plus intégrée, plus harmonieusement structurée. L'enfant, ou le jeune, aura été co-auteur de son développement avec son environnement familial et scolaire, sans subir les pressions et exigences parentales. Mais qu'en est-il des pressions du système scolaire qui valorise notes et classement au détriment du plaisir d'apprendre et de vivre joyeusement sa scolarité ?

Il serait urgent que les associations de parents d'élèves, et des associations culturelles, voire culturelles, envisagent l'ouverture d'États généraux citoyens de l'éducation, selon une initiative de « la France d'en bas », pour mettre à plat les idéologies qui modèlent les imaginaires. Il pourrait en être de même pour la santé des enfants dès leur conception. Ces deux valeurs, santé et éducation, devraient mobiliser les citoyens et les acteurs associatifs.

Notre contribution vise à rappeler deux définitions qui ont structuré le terme d'éducation d'une part : « nourrir, former, instruire », et d'autre part : « tirer hors de, faire s'exprimer, laisser advenir ». La première version de ce terme complexe à définir a été retenue dans le système scolaire public. Les sciences de l'éducation se sont fourvoyées en faisant croire aux parents que leurs enfants seraient éduqués à l'école alors que celle-ci en récompense certains et transfère à d'autres de graves complexes d'infériorité et autres handicaps culturels. Quant à la définition de la santé, nous proposons comme base de réflexion : désir, plaisir, rapport actif à l'environnement, sentiment d'exister, créativité.

Merci de porter contradiction à ces idées afin qu'un large débat public s'ouvre à La Réunion.

Frédéric Paulus, CEVOI

Oté

Pour sansa kont la fète lo pep rényoné ?

Moin la fine dir moin té pa pou in fète lo pèp rényoné lo 28 oktob 2018 é moin la fine é pass in mésaz dann Témoignages épi dsi fas-bouk. L'èrla, moin la gign in répons in dalon rényoné é lo ga téi di konmsa :

«Justin moin lé dakor sanm ou su deu troi zafèr. 28 Oct sé la fèt international du kréol, pa uniquement de la langue. mé ou na rézon la lang lé o centre de la kréolité. é na in takon problèm y okip a nou réyoné, kom ou di, ilétrism, chomaz, kiltir... dépi konbien tan nou koné sa ? eske lé réglé se bann problèm ? mi croi pa. sak i mank isi sé lunité ant kréol. donc, y fo ni komans par angaz in diskision sérié ant sak y veu. ma na kom linprésion ou lé kont la sélébration du pèp rényoné ? libéré ou pa sé in manifestation ki veu kré linité isi la rényon. ansanm nou lé pli for.»

Pou kosa mi mark sak li la ékri dann Témoignages ? Pars sak li la ékri lé inportan ! Li la ékri i fo in fète lo pèp rényoné é i doi z'ète la fète l'inité lo pèp rényoné. Mi di pa in fète pou ranfors l'inité rényonéz sé in mové l'idé. An kontrèr sé mèm in bon l'idé é kont pa dsi moin pou alé kont in l'idé konmsa. Astèr kan li ékri « ma na l'inprésyon ou(Justin)lé kont la sélébrasyon lo pèp rényoné » mi diré k'li rode lo pou avèk lo lant dann la tête la poin shové-antansyon mi di sa pou plézanté, solman pou plézanté.

Astèr mi krin kan i parl l'inité lo pèp rényoné i obliy nout pèp lé dann la lité kont lo sistème kolonyal (néo si zot i vé). Li lé angazé dann in lite zour po zour pou son libérasyon konm pèp avèk son lidantité nou l'aprè rovandiké – i anpèsh nout kiltir pète an flèr !- épi sosyal pars i mank anou l'égalité, i mank anou lo progré lo dévlopmen. Mi èmré pa désèrtin i promène lo né anlèr, la boush anfariné, épi i shant a tu-tête nou lé rényoné, nou lé rényoné, nou lé rényoné. Mi yèmré pa lo doudouism i arvien an fors.

Antansyon, mi di pa lo dalon la suiv mon fèss dann zournal lé dann la ligné doudouist. Mi pans mèm lo kontrèr mé, konm mi pran ali o sèryé li osi, i fo li konpran in pé sak mi di. Lé ga, nou lé dann in bataye idéolozik oui sansa non ? Si nou lé dann in bataye idéolozik ébin i fo ni soubate - ni pé pa fé konm si. Sé pou sa moin la di : a kansa in fète lo pèp rényoné libéré. Konm la shanson i di : sa la pa in parol anlèr ! Moin lé pour in fète lo pèp rényoné dann la lite an atandan son libérasyon,

Astèr pou lo 28 oktob : lé vré pou moin lo 28 oktob, sé lo zourné internasyonal bann lang kréol dopi in désizyon bann kréolèr la pran l'ané 1983 donk in dat istorik nou la poin la droi galvodé, in date internasyonal anplis i fé lo lien rant tout bann kréol lo mond antyé é ni pé pa anvoye sa dingé konmsa. Pou moin zour-la i doi rèss touttan avèk son mèm nom – in zour internasyonal sé pa arien kant mèm é mi pans pa nou néna lo droi isi la Rényon éfas sa dsi kalandriyé. Alé ! ni artrouv é si zot lé pa dakor i fo zot i done amoin lo grin. Si zot lé dakor, alor alon mète ansanm : nout volonté va soulèv bann montagn.

Justin